Nations Unies A/71/718

Assemblée générale

Distr. générale
30 janvier 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 157 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

Page

I. Mandat et résultats attendus 5
- A. Vue d'ensemble 5
- B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui 5
- C. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays 7
- D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats 8

II. Ressources financières 20
- A. Vue d'ensemble 20
- B. Contributions non budgétisées 21
- C. Gains d'efficience 21
- D. Taux de vacance 21
- E. Formation 22
- F. Projets de renforcement de la confiance 23
- G. Autres activités de programme 23

III. Analyse des variations 24

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre 26

18-01337 (F) 130218 200218

Merci de recycler

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/303 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale 27

A. Assemblée générale 27

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 31

Annexes

I. Définitions 32

II. Organigrammes 33

Carte 35

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, dont le montant s'élève à 37 920 400 dollars.

Appliquant le principe de neutralité, la MINUK continuera d'assurer un rôle de médiateur impartial ; elle poursuivra ses activités de surveillance, d'établissement de rapports et de facilitation, en vue de promouvoir la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina et de renforcer l'engagement des deux parties à mettre en œuvre les accords politiques et techniques conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne.

Ce projet de budget couvre le déploiement de 8 observateurs militaires, 10 membres de la Police des Nations Unies, 112 agents recrutés sur le plan international, 219 agents recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2018/19 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante organique et composante appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie	*Dépenses (2016/17)*	*Montant alloué (2017/18)*	*Dépenses prévues (2018/19)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	477,7	695,7	763,8	68,1	9,8
Personnel civil	26 203,1	28 218,7	28 747,5	528,8	1,9
Dépenses opérationnelles	8 102,3	8 983,8	8 409,1	(574,7)	(6,4)
Montant brut	**34 783,1**	**37 898,2**	**37 920,4**	**22,2**	**0,1**
Recettes provenant des contributions du personnel	3 499,4	3 559,4	3 744,1	184,7	5,2
Montant net	**31 283,7**	**34 338,8**	**34 176,3**	**(162,5)**	**(0,5)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**34 783,1**	**37 898,2**	**37 920,4**	**22,2**	**0,1**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Police des Nations Unies*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Volontaires des Nations Unies*	***Total***
Direction exécutive et administration						
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	21	10	5	**36**
Effectif proposé (2017/18)	–	–	21	10	5	**36**
Composantes						
Composante organique						
Effectif approuvé (2017/18)	8	10	55	72	13	**158**
Effectif proposé (2018/19)	8	10	55	72	13	**158**
Composante appui						
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	36	137	6	**179**
Effectif proposé (2018/19)	–	–	36	137	6	**179**
Total						
Effectif approuvé (2017/18)	8	10	112	219	24	**373**
Effectif proposé (2018/19)	8	10	112	219	24	**373**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.
[b] Administrateurs et agents des services généraux.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, instaurer les conditions nécessaires pour que tous les habitants du Kosovo puissent vivre en paix et dans des conditions normales et promouvoir la stabilité dans l'ouest des Balkans.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composante (composante organique et composante appui), sur la base du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

5. La MINUK est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui veille à coordonner la démarche suivie par la présence civile internationale ainsi que les activités menées avec la présence internationale de sécurité (Force internationale de sécurité au Kosovo – KFOR) et la Mission « État de droit » de l'Union européenne au Kosovo (EULEX), qui a été déployée dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, l'objectif stratégique de la Mission demeure le renforcement et la consolidation de la paix, de la sécurité, de l'état de droit et de la stabilité au Kosovo et dans la région. La MINUK poursuivra ses activités de surveillance, d'établissement de rapports et de facilitation, en vue de promouvoir la normalisation à long terme des relations entre Belgrade et Pristina et de renforcer les engagements des deux parties à mettre en œuvre les accords politiques et techniques conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, en particulier le « premier accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations » du 19 avril 2013, y compris dans l'objectif plus large de l'intégration à l'Union européenne. Au cours de l'exercice, les principales priorités de la Mission seront les suivantes : a) établir un dialogue avec les interlocuteurs locaux, régionaux et internationaux, notamment les organisations internationales présentes au Kosovo et les principaux partenaires bilatéraux ; b) fournir aux institutions locales un appui concernant l'état de droit et les droits de l'homme ; c) poursuivre les efforts visant à améliorer la qualité des rapports tout en renforçant les capacités de collecte de l'information, d'analyse et de prévision ; d) faciliter l'appui à l'instauration de la confiance entre les communautés sous diverses formes (dont des projets liés aux mesures de confiance) afin d'assurer une coopération véritable ; e) mettre à disposition des programmes et un soutien pour que les femmes participent davantage à la prise de décisions et aux efforts de réconciliation et gagnent

en influence dans ces domaines ; f) renforcer toutes les priorités précitées grâce à des activités de communication efficaces.

7. La Mission continuera d'intégrer une dimension régionale à l'ensemble de ses activités, puisque la compréhension et la prise en compte de l'évolution politique, économique et sociale sont indispensables à la bonne exécution de son mandat. Des perspectives régionales, interinstitutions et interorganisations continueront d'être intégrées à tous les services et domaines opérationnels et la Mission privilégiera la collaboration, en améliorera la qualité et renforcera la participation de ses bureaux extérieurs et régionaux à l'ensemble de ses activités.

8. La Mission assumera également son rôle de facilitateur, selon qu'il conviendra et sur entente préalable, pour permettre au Kosovo de participer aux réunions internationales, en particulier celles des organes conventionnels contrôlant l'application des traités, dont la MINUK reste signataire au nom du Kosovo.

9. La MINUK poursuivra son action d'appui à la promotion et à la protection des droits de l'homme au Kosovo, en collaborant activement avec les institutions du Kosovo, en particulier le Bureau chargé de la bonne gouvernance rattaché au Cabinet du Premier Ministre et le Bureau du médiateur : a) elle veillera à ce que les lois et politiques soient conformes aux normes en matière de droits de l'homme, en accordant une attention particulière à la non-discrimination, à l'égalité des sexes et à la réconciliation des communautés du Kosovo ; b) elle encouragera et facilitera le dialogue des intervenants locaux du Kosovo avec les mécanismes internationaux et régionaux de défense des droits de l'homme ; c) elle continuera de collaborer étroitement avec les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et appuiera les travaux des titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, en facilitant les relations entre les rapporteurs spéciaux du Conseil et les défenseurs des droits de l'homme au Kosovo. De plus, la Mission s'emploiera à ce que la législation, les politiques, les programmes et les institutions (à savoir l'appareil judiciaire et le Bureau du Médiateur) du Kosovo respectent dûment les normes internationales et régionales relatives aux droits de l'homme. Elle aidera les membres de la société civile, en particulier les jeunes et les femmes, à exercer leurs droits et à accéder aux voies de recours, et les institutions du Kosovo à prévenir et combattre l'extrémisme violent.

10. La MINUK s'emploiera à déterminer le sort des personnes disparues et à protéger et préserver les sites du patrimoine culturel et religieux. Elle continuera : a) de participer aux réunions spéciales du Groupe de travail sur les personnes disparues à la suite des événements survenus au Kosovo ; b) d'entretenir le dialogue avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues et la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues et d'appuyer les réunions de familles des personnes disparues ; c) de suivre la situation dans les zones spécialement protégées ; d) de promouvoir la protection et la préservation des sites du patrimoine culturel et religieux, y compris en étant en liaison permanente avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et en encourageant un dialogue constructif entre l'Église orthodoxe serbe et les autorités du Kosovo. De surcroît, elle aidera à promouvoir la sécurité des rapatriés, notamment en se rendant tous les trimestres sur des lieux de retour déterminés.

11. Au cours de l'exercice budgétaire, la Mission continuera, aux fins de l'exécution du mandat, d'entreprendre des projets liés aux mesures de confiance et des activités au titre de programmes dans des domaines où elle peut jouer un rôle de premier plan au profit de ses partenaires internationaux. Il s'agira notamment d'activités visant à instaurer la confiance entre communautés, relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit.

12. La MINUK conservera également les moyens dont elle dispose afin d'assurer le suivi du respect de l'état de droit, l'établissement de rapports et l'appui institutionnel dans ce domaine, notamment en apportant une assistance limitée aux autorités du Kosovo afin de renforcer leurs compétences, en collaboration étroite avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et d'autres partenaires. Dans ce contexte, elle appuiera la mise en œuvre d'un programme conjoint d'appui des Nations Unies à la police, à la justice et à l'administration pénitentiaire. Elle continuera également de s'acquitter de fonctions telles que l'authentification des documents d'état civil ainsi que des fonctions liées à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

13. La MINUK entretiendra une collaboration étroite avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour prendre en compte la problématique hommes-femmes dans ses travaux, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et aux résolutions ultérieures. Elle s'attachera tout particulièrement à appuyer l'émancipation économique des femmes et leur participation aux processus politiques et à établir des rapports à ce sujet, à garantir l'accès des femmes à la justice et à participer aux efforts conjoints de prévention des violences sexistes, de protection et de lutte contre celles-ci. En outre, la Mission veillera à tenir compte des perspectives des jeunes dans ses activités, conformément à la résolution 2250 (2015) du Conseil et à prendre en considération la contribution essentielle que les jeunes peuvent apporter à la mise en œuvre de son mandat relatif à l'instauration de la confiance entre communautés au Kosovo.

14. La Mission continuera de mettre en œuvre des initiatives de gestion de la chaîne d'approvisionnement conformément aux priorités mondiales du Département de l'appui aux missions et à sa stratégie relative à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. La MINUK entend poursuivre une approche globale de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en appliquant le modèle SCOR (Supply Chain Operations Reference), modèle pour le changement et la rénovation organisationnelle adopté par l'Organisation des Nations Unies. Ce modèle constitue un cadre unique associant les indicateurs de résultats, les procédures, les pratiques optimales et les personnes concernées dans une structure unifiée, favorise la communication entre les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et renforce l'efficacité de la gestion et des techniques de la chaîne d'approvisionnement ainsi que les activités connexes visant à l'améliorer.

15. La Mission prendra des mesures visant à atténuer les effets de ses activités sur l'environnement et appliquera notamment les politiques relatives à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions. Elle prévoit en outre d'installer d'ici au 30 juin 2019 des panneaux solaires dans trois sites de répéteurs dans la zone de la Mission. Elle poursuivra ses efforts en matière de recyclage, de compostage des déchets biodégradables et de plantation d'arbres dans le but de réduire davantage son empreinte environnementale. Elle poursuivra ses campagnes de sensibilisation régulières sur les mesures d'atténuation des effets de la mauvaise qualité de l'air et la mise en œuvre de son Plan d'action pour l'environnement.

C. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

16. La Mission resserrera ses liens de coopération avec ses principaux partenaires internationaux, dont la Force de paix au Kosovo, le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), EULEX, le Conseil de l'Europe et d'autres intervenants européens, notamment dans le cadre de consultations régulières auprès des hauts responsables.

Les consultations avec les principaux partenaires bilatéraux et les entités de l'Union européenne et de la Commission européenne qui animent le processus politique en cours seront plus fréquentes, compte tenu de leurs intérêts communs et dans un souci de soutien mutuel. La MINUK renforcera sa coopération et intensifiera ses consultations avec les principaux acteurs internationaux sur les éventuelles modifications de leur configuration, dont elle évaluera en permanence les incidences sur sa capacité de s'acquitter de son mandat. En outre, elle continuera de recenser et de résorber les foyers potentiels de tension sur le terrain, notamment en élaborant des stratégies communes, en formulant des messages conjoints avec les principaux partenaires internationaux et en maintenant un dialogue actif avec les dirigeants locaux et les populations locales.

17. La MINUK poursuivra sa collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, notamment dans le cadre de l'évaluation et de la planification intégrées, afin d'optimiser l'utilisation des ressources des Nations Unies au Kosovo. La Mission et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo axeront leur attention sur les questions relatives aux droits de l'homme, à l'état de droit, à la communication stratégique, aux jeunes et à la problématique hommes-femmes et entretiendront un dialogue constructif avec le siège. De plus, dans le cadre de projets de renforcement de la confiance qu'il est proposé d'exécuter sur l'ensemble du territoire, la MINUK continuera de coordonner son action avec celle de l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et des autres partenaires internationaux dans plusieurs domaines essentiels.

18. De surcroît, comme précédemment, la Mission facilitera les activités de l'UNESCO, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), conformément aux mémorandums d'accord qu'elle a conclus avec chacune de ces entités.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Direction exécutive et administration

19. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	***Total***
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	***Total partiel***			
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général									
Postes approuvés 2016/17	1	–	3	–	1	**5**	1	–	6
Postes proposés 2018/19	**1**	**–**	**3**	**–**	**1**	**5**	**1**	**–**	**6**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général									
Postes approuvés 2016/17	–	1	–	1	1	**3**	–	–	3
Postes proposés 2018/19	–	1	–	1	1	**3**	–	–	3
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

	Personnel recruté sur le plan international						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	***Total partiel***			***Total***
Bureau du Chef de cabinet									
Postes approuvés 2016/17	–	1	1	2	1	**5**	7	2	14
Postes proposés 2018/19	–	1	1	2	1	**5**	7	2	14
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section des droits de l'homme									
Postes approuvés 2016/17	–	–	3	2	–	**5**	2	1	8
Postes proposés 2018/19	–	–	3	2	–	**5**	2	1	8
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Centre d'opérations conjoint/Cellule d'analyse conjointe de la Mission									
Postes approuvés 2016/17	–	–	1	2	–	**3**	–	2	5
Postes proposés 2018/19	–	–	1	2	–	**3**	–	2	5
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total									
Postes approuvés 2016/17	**1**	**2**	**8**	**7**	**3**	**21**	**10**	**5**	**36**
Postes proposés 2018/19	**1**	**2**	**8**	**7**	**3**	**21**	**10**	**5**	**36**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 1 : services organiques

20. Comme il est indiqué dans les tableaux ci-après, la Mission a pour mandat de renforcer et de consolider la paix, la sécurité et la stabilité au Kosovo. Ses priorités stratégiques consistent à contribuer à la mise en œuvre des accords conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne, à assurer ses fonctions de coordination et de facilitation, à promouvoir la confiance entre les communautés et à fournir un appui dans les domaines des droits de l'homme, de l'état de droit, de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et de l'autonomisation des jeunes. Elle favorisera également la coopération et la coordination entre les acteurs internationaux, en particulier avec les autres missions internationales opérant dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

21. Dans ce contexte, la Mission facilitera la fourniture d'une assistance aux communautés non majoritaires et la résolution de la problématique des relations intercommunautaires et des droits de l'homme. La Mission élaborera des stratégies pacifiques visant à contribuer à la coexistence pacifique des communautés au Kosovo, notamment par la promotion d'activités de renforcement de la confiance à l'appui des mécanismes locaux œuvrant dans ce domaine. La Mission continuera à : a) rendre compte de la situation générale des droits de l'homme ; b) appuyer la mise en œuvre des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme visés dans la Constitution du Kosovo ; c) faciliter le dialogue entre les institutions du Kosovo et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels ; d) appuyer les initiatives de réconciliation.

22. La Mission poursuivra les activités entreprises en application de son mandat en ce qui concerne : a) l'application des accords politiques et techniques conclus entre Belgrade et Pristina dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne ; b) la réalisation de progrès sur la question des personnes disparues ; c) la facilitation de la participation du Kosovo aux instances internationales et régionales ; d) l'exercice de ses responsabilités en tant que signataire de traités et d'accords au nom du Kosovo. Le bureau de la Mission à Belgrade continuera d'appuyer ces activités en maintenant la liaison avec les autorités serbes et avec les autres principaux acteurs locaux, régionaux et internationaux.

23. La Mission continuera également de fournir un appui dans les domaines de l'état de droit, de la sécurité et des droits de l'homme, notamment a) en fournissant une assistance institutionnelle limitée afin d'appuyer les priorités gouvernementales et de compléter les initiatives engagées par les autres partenaires internationaux ; b) en assurant un suivi et en établissant des rapports ; c) en authentifiant les documents d'état civil ; d) en exécutant des fonctions liées à INTERPOL.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 Progrès sur la voie de la réconciliation et de l'intégration de toutes les communautés du Kosovo	1.1.1 Diminution du nombre d'incidents touchant des communautés non majoritaires (2016/17 : 369 ; 2017/18 : 380 ; 2018/19 : 360)
	1.1.2 Augmentation du nombre d'initiatives et d'activités locales, prévues ou non par le mandat, mises en œuvre par les autorités municipales afin de promouvoir l'intégration de toutes les communautés au Kosovo et de renforcer la confiance entre celles-ci (2016/17 : 180 ; 2017/18 : 213 ; 2018/19 : 246)
	1.1.3 Augmentation du nombre d'indicateurs des droits de l'homme établis par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme auxquels se conforme le Bureau du médiateur du Kosovo (2016/17 : 10 ; 2017/18 : 10 ; 2018/19 : 12)

Produits

- Résolution des problèmes touchant les communautés, les rapatriements et le patrimoine culturel par un travail de facilitation et l'organisation de réunions quotidiennes avec les autorités locales et centrales, les représentants de la société civile et les principaux titulaires de mandats dans l'ensemble du Kosovo
- Vérification du nombre effectif de rapatriés et de leurs conditions de vie et de sécurité lors de visites trimestrielles, et organisations de réunions spécifiques avec des rapatriées, dans 51 sites ou villages d'accueil déterminés, ainsi que du nombre effectif de déplacés présents dans 10 centres collectifs
- Fourniture de conseils et d'un appui dans le cadre de la participation à au moins 50 réunions avec la police du Kosovo, EULEX KOSOVO et la KFOR portant sur des questions relatives à la politique et à la sécurité dans le nord du Kosovo dans chacun des cinq bureaux municipaux relevant de la zone de responsabilité du Bureau régional de Mitrovica, et à au moins 50 réunions avec les autorités locales, les représentants des communautés et de la société civile, ainsi que les organisations internationales dans le nord du Kosovo dans chacun des cinq bureaux municipaux relevant de la zone de responsabilité du Bureau régional de Mitrovica, au sujet de la réconciliation entre les communautés et du règlement pacifique des problèmes touchant les communautés locales
- Coprésidence de 6 réunions du Groupe de travail international pour les droits de l'homme au Kosovo, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe, l'Union européenne et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo

- Fourniture d'une assistance technique au Cabinet du Premier Ministre et au Bureau du médiateur du Kosovo dans le domaine de l'établissement des rapports destinés aux organes conventionnels et aux titulaires de mandat au titre des procédures spéciales dans le cadre de 12 réunions
- Création d'une base de données exhaustive incluant tous les rapports et recommandations sur le Kosovo émanant des organes conventionnels et des travaux établis au titre des procédures spéciales, et fourniture d'un appui au Bureau du médiateur dans le cadre de 3 séances de formation sur l'exécution du mandat du mécanisme national de prévention en coopération avec le Conseil de l'Europe
- Fourniture de conseils visant à promouvoir la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes lors de 6 réunions du Groupe de la sécurité et de la problématique hommes-femmes avec des représentants d'ONU-Femmes, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'OSCE, d'EULEX KOSOVO, les autorités du Kosovo et des organisations de la société civile
- Fourniture d'un appui afin que les femmes participent davantage à la prise de décisions et aux efforts de réconciliation et gagnent en influence dans ces domaines dans le cadre de 4 manifestations au niveau local associant des responsables municipaux, des groupes de femmes et d'autres dirigeants locaux organisées au titre du projet « Amplifying the Voice and Influence of Women Change Makers » (Diffuser la parole des femmes actrices du changement pour étendre leur influence)
- Organisation d'une manifestation à l'occasion de la Journée portes ouvertes sur les femmes, la paix et la sécurité dans le cadre du projet « Diffuser la parole des femmes actrices du changement pour étendre leur influence » destiné à mettre en lumière les problèmes rencontrés par les femmes et leur contribution au règlement des conflits et au renforcement de la confiance intercommunautaire
- Établissement de rapports trimestriels sur l'évolution de la situation au Kosovo, à l'intention du Conseil de sécurité
- Mise en œuvre de 18 projets de renforcement de la confiance dans les domaines de la jeunesse (3), du sport (3), de l'autonomisation des femmes (2), de la participation politique (2), du développement des entreprises (1), de l'éducation aux médias (1), de l'appui aux communautés et du renforcement de la confiance (6)
- Fourniture d'un appui aux initiatives de renforcement de la confiance entre les communautés grâce à la mise en œuvre d'au moins 7 activités programmatiques, mettant l'accent sur les jeunes et les femmes
- Établissement de revues de presse 6 jours par semaine et distribution électronique à 1 700 destinataires, publication, au nom du Représentant spécial du Secrétaire général, de 10 communiqués de presse destinés à promouvoir le renforcement de la confiance entre communautés ; production et diffusion de 10 vidéos et court-métrages sur les plateformes numériques de la Mission et les médias sociaux (site Web, Facebook, Twitter et YouTube) ; affichage sur le site web de la Mission de 20 reportages photographiques en vue de faire connaître et de promouvoir les activités de la Mission concernant entre autres le dialogue et le renforcement de la confiance entre communautés ; rédaction d'au moins 50 réponses à des questions adressées au bureau de presse de la MINUK

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.2 Renforcement de la coopération et du dialogue entre Pristina et Belgrade et les organisations régionales	1.2.1 Augmentation du nombre de fonctionnaires serbes du Kosovo, y compris parmi les policiers et les magistrats, suite à leur transfert des institutions parallèles aux institutions du Kosovo, conformément aux accords politiques (2016/17 : 475 ; 2017/18 : 425 ; 2018/19 : 510)

	1.2.2 Augmentation du nombre de lois et autres textes adoptés par l'Assemblée du Kosovo ayant trait au dialogue entre Pristina et Belgrade et aux recommandations de la Commission européenne concernant la stratégie d'élargissement de l'Union européenne (2016/17 : 17 ; 2017/18 : 16 ; 2018/19 : 19)

Produits

- Fourniture de conseils et d'un appui, au moyen de réunions, de bons offices et d'échanges d'informations dans le cadre du dialogue politique et technique entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne
- Fourniture de conseils sur toutes les questions relevant du mandat de la Mission dans le cadre de 50 réunions entre les hauts responsables de la Mission et les responsables de Pristina et de Belgrade
- Amélioration de la coopération avec les interlocuteurs locaux à tous les niveaux, par l'organisation d'au moins 8 visites aux municipalités puis la facilitation de réunions de haut niveau à Pristina
- Fourniture en 20 occasions d'un appui, notamment par la participation à des réunions ou d'autres modes d'intervention, concernant : a) la prise de décisions dans le cadre d'accords multilatéraux dont la MINUK est signataire au nom du Kosovo, dont l'Accord de libre-échange d'Europe centrale, le traité instituant la Communauté de l'énergie et les accords relatifs au réseau régional de transports (Observatoire des transports de l'Europe du Sud-Est) et à l'espace aérien commun européen ; b) la participation des institutions du Kosovo aux instances régionales et autres non couvertes par les accords relatifs à la représentation et à la coopération régionales conclus dans le cadre du dialogue facilité par l'Union européenne
- Facilitation du dialogue entre Belgrade et Pristina sur les personnes portées disparues, grâce à 4 réunions du Groupe de travail sur les personnes disparues à la suite des événements survenus au Kosovo et fourniture d'un appui technique lors de communications régulières avec la Commission du Kosovo sur les personnes disparues, la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes disparues, le Comité international de la Croix-Rouge, les associations de familles de personnes disparues et le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires
- Fourniture d'un appui, par l'organisation de 10 réunions avec le Comité de coordination relatif à l'état de droit et à la société civile sur l'intégration et le fonctionnement du système judiciaire dans le nord du Kosovo
- Élaboration et conclusion d'environ 2 accords entre la Mission et les contingents de la KFOR au sujet du transfert de locaux et de camps, qui sont des biens collectifs ou publics, de la KFOR aux entités du Kosovo

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.3 Avancées dans les domaines de l'état de droit, de la sécurité et des droits de l'homme	1.3.1 Augmentation du niveau de satisfaction des personnes interrogées dans les enquêtes d'opinion sur le pouvoir judiciaire (2016/17 : 20 % ; 2017/18 : 25 %) 2018/19 : 27 %)
	1.3.2 Diminution du pourcentage de la population carcérale en instance de jugement (2016/17 : 24 % ; 2017/18 : 20 %) 2018/19 : 18 %)

Produits

- Mise en place du programme conjoint d'appui des Nations Unies à la police, à la justice et à l'administration pénitentiaire au Kosovo dans le cadre de 12 réunions avec les principales parties prenantes, dont les autorités du Kosovo, les partenaires des Nations Unies, les donateurs et les représentants de la société civile
- Fourniture d'une assistance technique, dans le cadre de 12 réunions, afin d'appuyer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable no 16, qui porte sur la paix, la sécurité et la justice

- Établissement d'un rapport annuel sur l'état de droit comprenant une évaluation des institutions judiciaires et des recommandations détaillées à court, moyen et long terme à l'intention des autorités du Kosovo, de la société civile et des partenaires internationaux
- Suivi de 10 grandes affaires pénales par l'observation directe et par une revue de presse en vue d'évaluer le respect des normes et règles relatives à la justice pénale internationale et aux droits de l'homme, et établissement de rapports connexes
- Traitement par la Mission d'environ 1 200 demandes relatives à l'authentification et à l'homologation de documents du Kosovo, notamment de pièces d'état civil, de titres de pension et de documents universitaires
- Traitement et établissement de documents, conformément à la législation en vigueur, concernant des demandes de diffusion d'avis de recherche internationaux (notices rouges INTERPOL), et traitement et renvoi de quelque 3 000 dossiers ouverts par INTERPOL (criminalité internationale et vols de véhicules) aux fins d'enquête par les autorités compétentes du Kosovo
- Mise en œuvre de 6 projets liés aux activités menées dans le cadre du programme relatif à l'appui des institutions locales dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme
- Établissement et présentation d'au moins 3 réponses aux questions émanant des organes des Nations Unies et des organes européens chargés des droits de l'homme, et examen et révision des informations fournies par les autorités du Kosovo, l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, l'OSCE et autres parties prenantes
- Fourniture d'un appui à l'occasion d'au moins 2 visites des rapporteurs spéciaux au Kosovo
- Fourniture d'un appui dans les domaines de la prévention des violences sexistes et de la protection et la lutte contre celles-ci grâce à une manifestation pour la lutte contre les violences sexistes organisée conjointement avec ONU-Femmes et d'autres partenaires locaux et internationaux dans le cadre du projet « Diffuser la parole des femmes actrices du changement pour étendre leur influence », qu'il est proposé d'exécuter dans le cadre du programme

Facteurs externes

Les conditions de sécurité dans la région restent calmes. EULEX KOSOVO, l'OSCE et la KFOR maintiennent leur appui.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (Services organiques)

Catégorie	**Total**
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé (2017/18)	**8**
Effectif proposé (2018/19)	**8**
Variation nette	**–**
II. Police des Nations Unies	
Effectif approuvé (2017/18)	**10**
Effectif proposé (2018/19)	**10**
Variation nette	**–**
Total (militaires et personnel de police)	
Effectif approuvé (2017/18)	**18**
Effectif proposé (2018/19)	**18**
Variation nette	**–**

III. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	***Total partiel***			
Bureau des affaires politiques									
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	2	1	–	**3**	6	2	**11**
Effectif proposé (2018/19)	–	–	2	1	–	**3**	6	2	**11**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau des affaires juridiques									
Effectif approuvé (2017/18)	–	1	4	5	1	**11**	2	–	**13**
Effectif proposé (2018/19)	–	1	4	5	1	**11**	2	–	**13**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de l'appui aux communautés et de la facilitation des relations									
Effectif approuvé (2017/18)	–	1	2	3	–	**6**	10	3	**19**
Effectif proposé (2018/19)	–	1	2	3	–	**6**	10	3	**19**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de l'état de droit – Total									
Effectif approuvé (2017/18)	–	1	7	6	1	**15**	8	2	**25**
Effectif proposé (2018/19)	–	1	7	6	1	**15**	8	2	**25**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de l'état de droit (secrétariat)									
Effectif approuvé (2017/18)	–	1	2	–	–	**3**	1	–	**4**
Effectif proposé (2018/19)	–	1	2	–	–	**3**	1	–	**4**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section des affaires judiciaires et pénitentiaires									
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	4	5	–	**9**	4	2	**15**
Effectif proposé (2018/19)	–	–	4	5	–	**9**	4	2	**15**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau du conseiller principal pour les questions de police									
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	1	1	1	**3**	3	–	**6**
Effectif proposé (2018/19)	–	–	1	1	1	**3**	3	–	**6**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de la communication stratégique et des affaires publiques									
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	1	–	–	**1**	8	1	**10**
Effectif proposé (2018/19)	–	–	1	–	–	**1**	8	1	**10**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau de liaison militaire									
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	1	–	–	**1**	3	–	**4**
Effectif proposé (2018/19)	–	–	1	–	–	**1**	3	–	**4**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

III. Personnel civil	*Personnel recruté sur le plan international*						*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	***Total partiel***			
Bureau régional de Mitrovica									
Effectif approuvé (2017/18)	–	1	3	7	1	**12**	30	5	**47**
Effectif proposé (2018/19)	–	1	3	7	1	**12**	30	5	**47**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Bureau des Nations Unies à Belgrade									
Effectif approuvé (2017/18)	–	1	2	1	2	**6**	5	–	**11**
Effectif proposé (2018/19)	–	1	2	1	2	**6**	5	–	**11**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2016/17	–	5	22	23	5	**55**	72	13	**140**
Effectif proposé 2018/19	–	5	22	23	5	**55**	72	13	**140**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total (I-III)									
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	–	–	–	–	–	–	**158**
Effectif proposé (2018/19)	–	–	–	–	–	–	–	–	**158**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

Composante 2 : appui

24. La composante est chargée d'assurer des services rapides, efficaces, efficients et responsables afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficacité. Elle fournira un appui à l'effectif autorisé de 8 observateurs militaires, 10 membres de la Police des Nations Unies et 355 membres du personnel civil. Il concernera tous les services d'appui, y compris les services d'administration du personnel, de soins de santé, de technologies de l'information et des communications, d'opérations logistiques, y compris les services d'entretien des installations, de transports terrestres et d'approvisionnement, des visas et des voyages, de gestion des biens et de sécurité.

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1 Fourniture de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables à la Mission	2.1.1 Engagements budgétaires de l'exercice antérieur annulés, en pourcentage des engagements reportés (2016/17 : 3,3 % ; 2017/18 : ≤ 5 % ; 2018/19 : ≤ 5 %)
	2.1.2 Pourcentage annuel moyen de postes autorisés soumis à un recrutement international restés vacants (2016/17 : 15 % ; 2017/18 : 5 % ± 1 % ; 2018/19 : 5 % ± 1 %)

	2.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2016/17 : 36 % ; 2017/18 : ≥ 39 % ; 2018/19 : ≥ 39 %)
	2.1.4 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement par voie de liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2016/17 : 40 ; 2017/18 : ≤ 48 ; 2018/19 : ≤ 48)
	2.1.5 Nombre moyen de jours ouvrables consacrés au recrutement à des postes spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection du candidat, pour tous les postes soumis à recrutement international (2016/17 : 206 ; 2017/18 : ≤ 130 ; 2018/19 : ≤ 130)
	2.1.6 Résultat global obtenu sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2016/17 : s.o. ; 2017/18 : 100 ; 2018/19 : 100)
	2.1.7 Pourcentage de l'ensemble des incidents liés à l'informatique et aux communications résolus conformément aux objectifs établis pour les degrés élevé, moyen et faible de gravité (2016/17 : 91 % ; 2017/18 : 85 % ; 2018/19 : 85 %)
	2.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2016/17 : 85 % ; 2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 %)
	2.1.9 Note globale sur l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions (2016/17 : 1 883 ; 2017/18 : ≥ 1 800 ; 2018/19 : ≥ 1800)
	2.1.10 Écart par rapport au plan concernant la demande en termes de quantités prévues et de rapidité des achats (2016/17 : s.o. ; 2017/18 : s.o. ; 2018/19 : ≤ 20%)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du modèle de gestion de la chaîne d'approvisionnement du Département de l'appui aux missions

Services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports

- Fourniture de services budgétaires, financiers et d'établissement de rapports pour un budget de 37,92 millions de dollars, dans la limite des délégations de pouvoirs

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 355 membres du personnel civil (112 membres recrutés sur le plan international, 219 membres recrutés sur le plan national et 24 Volontaires des Nations Unies), notamment un appui en matière de traitement des indemnités, prestations et avantages sociaux, de voyages, de recrutement, de gestion des postes, d'établissement du

budget, de formation et de gestion de la performance du personnel, dans la limite des délégations de pouvoirs

Services relatifs aux locaux, aux infrastructures et au génie

- Entretien et réparation de 15 installations de la Mission sur 5 sites
- Exécution de 4 projets de construction, dont 3 chambres fortes au quartier général de Pristina et 1 chambre forte au Bureau régional de Mitrovica ; installation de panneaux solaires sur 3 sites de répéteurs appartenant à l'ONU (Germia, Crnusa et Vidimiric) et installations de dalles pour les groupes électrogènes sur l'ensemble des sites de la MINUK
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU (7 puits et stations de traitement et de purification de l'eau) sur 2 sites
- Exploitation et entretien de 13 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, sur 5 sites, et de 1 080 panneaux solaires, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité
- Fourniture de services de gestion des déchets, notamment la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, sur 3 sites

Services de gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 216 476 litres de carburant (12 937 litres d'essence et 79 539 litres de diesel pour les transports terrestres et 54 000 litres de diesel pour les groupes électrogènes et le chauffage et 70 000 litres de gaz au propane liquide pour le chauffage dans les installations et infrastructures) et des carburants et lubrifiants dans l'ensemble des points de distribution et des installations de stockage sur 7 sites

Services de technologies géospatiales, d'informatique et de télécommunications

- Fourniture et assistance au fonctionnement de 368 postes de radio portatifs, 75 radios mobiles pour véhicules, 25 stations de radio de la base et 19 autres postes de radio à très haute fréquence
- Exploitation et entretien d'un réseau permettant d'assurer des services de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, notamment 2 microterminaux VSAT, 5 centraux téléphoniques, 26 liaisons hertziennes et 2 terminaux pour réseau satellitaire mondial à large bande ; fourniture de 15 abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile
- Fourniture et assistance au fonctionnement de 65 imprimantes et 368 ordinateurs destinés à un effectif moyen de 355 utilisateurs finals civils, 18 en tenue et 8 prestataires, outre les 72 ordinateurs pour la connectivité du personnel, ainsi que d'autres services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 18 réseaux locaux et réseaux longue distance sur 8 sites

Services médicaux

- Exploitation et entretien des installations appartenant à l'ONU (2 dispensaires) ; gestion des arrangements contractuels conclus avec 5 hôpitaux et cliniques
- Gestion d'un dispositif d'évacuation sanitaire secondaire vers 2 installations médicales (1 de niveau III, 1 de niveau IV) sur 1 site à l'intérieur de la zone de la Mission et 1 site à l'extérieur

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 1,2 million de dollars, dans la limite des délégations de pouvoirs ;
- Réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 160 000 kg de marchandises dans la zone de la Mission et d'autres missions, si cela est jugé nécessaire

- Gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande, ainsi que du matériel dont le coût historique total est inférieur à 11,5 millions de dollars, dans la limite des délégations de pouvoirs et établissement de rapports connexes

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 18 militaires et membres de la police (8 observateurs militaires et 10 membres de la Police des Nations Unies)
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et prestations pour un effectif moyen de 18 militaires et policiers
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage pour des motifs autres que la formation (4 à l'intérieur et 5 à l'extérieur de la zone de la Mission) ainsi que de 3 demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation

Services de gestion des véhicules et de transport terrestre

- Exploitation et maintenance de 71 véhicules appartenant à l'ONU (45 véhicules légers, 11 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 6 véhicules blindés 3 engins de manutention ainsi que 4 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages), 1 atelier d'entretien et de réparation automobile, fourniture de services de transport et de navette

Services de sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de Mission
- Protection rapprochée 24 heures sur 24 des hauts responsables de la Mission et des visiteurs de haut rang
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la Mission, notamment pour 300 logements

Déontologie et discipline

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tous les membres du personnel militaire, policier et civil, prévoyant des séances de formation, des activités de prévention, des mesures de suivi, des sanctions disciplinaires et l'élaboration de recommandations concernant les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute professionnelle

VIH/sida

- Exploitation et entretien d'installations où des services confidentiels de conseil sur le VIH/sida et de dépistage volontaire sont proposés

Facteurs externes

Les conditions de sécurité dans la région restent calmes. Les frontières adjacentes demeurent ouvertes pour l'acheminement de biens et de services.

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international								
Personnel civil	*SGA/SSG*	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-2*	*Service mobile*	***Total partiel***	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Division de l'appui à la Mission									
Bureau du Chef de l'appui à la Mission									
Effectif approuvé (2017/18)	–	1	1	2	3	**7**	22	4	**33**
Effectif proposé (2018/19)	–	1	1	2	3	**7**	22	4	**33**

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national[a]	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	**Total partiel**			
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Chef adjoint de l'appui à la Mission									
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	6	2	5	**13**	28	1	**42**
Effectif proposé (2018/19)	–	–	6	2	5	**13**	28	1	**42**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du responsable de la chaîne d'approvisionnement et des services									
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	2	–	2	**4**	38	1	**43**
Effectif proposé (2018/19)	–	–	2	–	2	**4**	38	1	**43**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel, Division de l'appui à la Mission									
Effectif approuvé (2017/18)	–	1	9	4	10	**24**	88	6	**118**
Effectif proposé (2018/19)	–	1	9	4	10	**24**	88	6	**118**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité									
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	–	2	9	**11**	49	–	**60**
Effectif proposé (2018/19)	–	–	–	2	9	**11**	49	–	**60**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe déontologie et discipline									
Effectif approuvé (2017/18)	–	–	1	–	–	**1**	–	–	**1**
Effectif proposé (2018/19)	–	–	1	–	–	**1**	–	–	**1**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Composante 2 : appui									
Effectif approuvé (2017/18)	–	1	10	6	19	**36**	137	6	**179**
Effectif proposé (2018/19)	–	1	10	6	19	**36**	137	6	**179**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

[a] Administrateurs et agents des services généraux.

25. La mise en service d'Umoja, progiciel intégré unique pour toutes les missions, a permis à l'Organisation de centraliser le traitement des états de paie de l'ensemble des agents de terrain recrutés sur le plan national et du personnel en tenue au Centre de services régional d'Entebbe et au Bureau d'appui commun de Koweït. Les états de paie du personnel de la MINUK recruté sur le plan national sont traités par le Bureau d'appui commun de Koweït depuis novembre 2016. La centralisation des services de traitement des états de paie et autres prestations implique une redistribution du personnel des services financiers des missions concernées. Ainsi, un poste de fonctionnaire des finances (Service mobile) et un poste d'assistant aux finances (agent des services généraux recruté sur le plan national) ont été transférés à Koweït. Cet arrangement temporaire restera effectif jusqu'à ce que l'Assemblée générale se prononce sur le dispositif de prestation de services centralisée.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l' exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

	Dépenses (2016/17)	*Montant alloué (2017/18)*	*Dépenses prévues (2018/19)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Catégorie	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3) – (2)*	*(5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	251,8	324,0	355,1	31,1	9,6
Contingents	–	–	–	–	–
Police des Nations Unies	225,9	371.7	408.7	37,0	10,0
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**477,7**	**695,7**	**763,8**	**68,1**	**9,8**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	16 468,7	18 958,9	18 666,0	(292,9)	(1,5)
Personnel recruté sur le plan national	8 995,4	8 344,2	9 237,2	893,0	10,7
Volontaires des Nations Unies	703,3	915,6	844.3	(71,3)	(7,8)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	35,7	–	–	–	–
Personnel fourni par les gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	**26 203,1**	**28 218,7**	**28 747,5**	**528,8**	**1,9**
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	88,0	95,8	40,4	(55,4)	(57,8)
Voyages	524,4	292,2	303,3	11,1	3,8
Installations et infrastructures	3 385,6	2 919,8[a]	2 702,5	(217,3)	(7,4)
Transports terrestres	252,0	291,7	255,2	(36,5)	(12,5)
Opérations aériennes	–	–	–	–	–
Opérations maritimes ou fluviales	–	–	–	–	–
Communications et informatique	2 324,9	2 462,6[b]	2 244,2	(218,4)	(8,9)
Santé	40,9	57,8	62,4	4,6	8,0
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 486,5	2 863,9[c]	2 801,1	(62,8)	(2,2)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
Total partiel	**8 102,3**	**8 983,8**	**8 409,1**	**(574,7)**	**(6,4)**
Total brut	**34 783,1**	**37 898,2**	**37 920.4**	**22.2**	**0.1**
Recettes provenant des contributions du personnel	3 499,4	3 559,4	3 744,1	184,7	5,2
Total net	**31 283,7**	**34 338,8**	**34 176,3**	**(162,5)**	**(0,5)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**34 783,1**	**37 898,2**	**37 920,4**	**22,2**	**0,1**

[a] Le montant initial approuvé au titre des installations et infrastructures s'élevait à 2 861 100 dollars. Ce montant comprend une somme de 58 700 dollars aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19.

[b] Montant total des crédits alloués aux communications et à l'informatique aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19.

[c] Le montant initial des crédits alloués au titre des fournitures, services et matériel divers s'élevait à 2 922 600 dollars. Le chiffre indiqué n'inclut pas un montant de 58 700 dollars, aux fins de comparaison avec les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19.

B. Contributions non budgétisées

26. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Contributions prévues par l'accord sur le statut de la Mission[a]	69,8
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	**69,8**

[a] Dont terrains et locaux fournis par le Gouvernement serbe à l'Organisation des Nations Unies.

C. Gains d'efficience

27. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 tiennent compte des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant*	*Mesure*
Matériel informatique et de communication	160,0	Les économies prévues s'expliquent par la réduction de l'infrastructure informatique (serveurs et réseaux de stockage), grâce à la centralisation et à la dématérialisation de la technologie et des applications à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).
Installations et infrastructures	36,0	La consommation d'électricité devrait être plus efficiente après la mise en place du système photovoltaïque (panneaux solaires) au complexe du quartier général de Pristina et au complexe Bureau régional de Mitrovica au cours des exercices 2016/17 et 2017/18, respectivement.
Total	**196,0**	

D. Taux de vacance

28. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2018/19 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

Catégorie	*Taux effectif 2016/17*	*Taux budgétisé 2017/18*	*Projection 2018/19*
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	–
Police des Nations Unies	22,2	5,0	5,0

Catégorie	*Taux effectif 2016/17*	*Taux budgétisé 2017/18*	*Projection 2018/19*
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	15,2	6,0	6,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	6,1	3,0	3,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	1,1	1,0	1,0
Volontaires des Nations Unies	16,7	11,0	11,0

29. Les prévisions relatives aux taux de vacance de postes sont fondées sur l'expérience accumulée à ce jour et tiennent compte des circonstances propres à la Mission en ce qui concerne le recrutement du personnel civil. Concrètement, les taux pour l'exercice 2018/19 ont notamment été déterminés à partir des taux de vacance actuels, du taux de déploiement ou de recrutement pendant l'exercice en cours, du plan de recrutement et des déploiements prévus au cours de l'exercice budgétaire.

E. Formation

30. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2018/19 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant prévu*
Consultants	
Formateurs	18,3
Voyages	
Voyages au titre de la formation	134,3
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	66,8
Total	**219,4**

31. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2018/19, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	Personnel recruté sur le plan international			*Personnel recruté sur le plan national*			*Militaires et personnel de police*		
	Nombre effectif 2016/17	*Nombre prévu 2017/18*	*Nombre proposé 2018/19*	*Nombre effectif 2016/17*	*Nombre prévu 2017/18*	*Nombre proposé 2018/19*	*Taux effectif 2016/17*	*Nombre prévu 2017/18*	*Nombre proposé 2018/19*
Formation interne	116	143	30	128	157	33	–	–	–
Formation externe[a]	49	37	34	25	19	14	–	1	3
Total	**165**	**180**	**64**	**153**	**176**	**47**	**–**	**1**	**3**

[a] Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

32. Le plan de formation pour l'exercice 2018/19 vise à perfectionner les compétences spécialisées et techniques et à renforcer les capacités de direction, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les plans international et national. Il met l'accent sur le renforcement des capacités techniques et de fond du personnel par des cours de formation dans les domaines du budget et des finances, de l'informatique, de la direction et de la gestion, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des droits de l'homme, des processus de paix , de l'état de droit et de la sécurité. La Mission continuera de privilégier la formation en interne chaque fois que possible.

F. Projets de renforcement de la confiance

33. Les dépenses prévues au titre des projets de renforcement de la confiance pour l'exercice 2018/19, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Période	*Montant*	*Nombre de projets*
2016/17 (montant effectif)	364,7	20
2017/18 (montant approuvé)	380,1	21
2018/19 (montant proposé)	389,6	18

34. Un montant de 389 600 dollars est proposé pour l'exercice 2018/19 au titre de la mise en œuvre de 18 projets de renforcement de la confiance dans les domaines suivants : a) promotion de la coopération interethnique et de la réconciliation entre les communautés ; b) problèmes économiques, sociaux et culturels au niveau local ; et c) autonomisation des femmes.

G. Autres activités de programme

35. Les dépenses prévues pour l'exercice 2018/19 au titre d'autres activités de programme en faveur de projets de renforcement de la confiance entre les communautés, notamment des initiatives axées sur les jeunes et les femmes, et des projets appuyant les institutions kosovares dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Description	*Montant proposé*
Exécution de 7 projets visant à encourager et à promouvoir la confiance entre les communautés, dont des initiatives axées sur les jeunes et les femmes	993,5
Exécution de 6 projets visant à appuyer les institutions du Kosovo dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme, conformément aux normes et règles internationales relatives à la justice pénale et aux droits de l'homme	993,5
Total	**1 987,0**

36. Outre les crédits prévus au titre des projets de renforcement de la confiance décrits à la section F ci-dessus, le projet de budget de la MINUK pour l'exercice

2018/19 prévoit un montant de 1 987 000 dollars destiné à financer la mise en œuvre de projets visant à appuyer les institutions du Kosovo dans les domaines de l'état de droit et des droits de l'homme, dans le respect des normes et règles relatives à la justice pénale et aux droits de l'homme, et à appuyer et à promouvoir le renforcement de la confiance entre les communautés, dont des initiatives axées sur les jeunes et les femmes. À cet égard, les projets proposés s'inscrivent dans le droit fil des priorités définies par les autorités kosovares, notamment dans la Stratégie nationale de développement (2016-2021) et la Stratégie d'assistance en matière d'état de droit au Kosovo (2016-2019).

III. Analyse des variations[1]

37. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I du présent rapport. Ils sont analogues à ceux utilisés dans les rapports précédents.

	Variation	
Observateurs militaires	31,1	9,6 %

• **Paramètres budgétaires : modification des taux de change**

38. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par l'application d'un taux de 0,84 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,96 euro lors de l'exercice 2017/18.

	Variation	
Police des Nations Unies	37,0	10,0 %

• **Paramètres budgétaires : modification des taux de change**

39. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par l'application d'un taux de 0,84 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,96 euro lors de l'exercice 2017/18.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan international	(292,9)	(1,5 %)

• **Paramètres budgétaires : modification des traitements et des indemnités**

40. La baisse des dépenses prévues s'explique par le fait que le barème des traitements de base minima a été révisé et que le coefficient d'ajustement a été mis à jour pour toutes les catégories de personnel international.

[1] Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	Variation	
Personnel recruté sur le plan national	893,0	10,7 %

• **Paramètres budgétaires : modification des taux de change**

41. L'augmentation des dépenses prévues s'explique principalement par l'application d'un taux de 0,84 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,96 euro lors de l'exercice 2017/18.

	Variation	
Volontaires des Nations Unies	(71,3)	(7,8 %)

• **Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance des Volontaires**

42. La baisse des dépenses prévues s'explique principalement par : a) la diminution du nombre de rapatriements et de congés dans les foyers prévus pour l'exercice 2018/19, par rapport à l'exercice 2018/19 ; et b) la diminution prévue de l'indemnité de subsistance des Volontaires.

	Variation	
Consultants et services de consultants	(55,4)	(57,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

43. La diminution des dépenses prévues s'explique par : a) le fait qu'aucun crédit ne soit demandé pour les services de conseil chargés de procéder à l'état des lieux du système de justice pénale du Kosovo, prévus au budget de l'exercice antérieur ; et b) la baisse des dépenses prévues au titre de la formation dans le domaine des communications et de l'informatique par rapport à l'exercice 2017/18.

	Variation	
Installations et infrastructures	(217,3)	(7,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

44. La diminution des dépenses prévues s'explique principalement par : a) l'achèvement des travaux d'installation de panneaux solaires au bureau régional de Mitrovica ; b) la diminution des achats de matériel de sûreté et de sécurité en raison du stock disponible ; c) la baisse prévue de la consommation d'électricité par rapport à l'exercice 2017/18 ; et d) la baisse des coûts d'entretien du Bureau des Nations Unies à Belgrade en raison des nouveaux arrangements contractuels

45. Cette diminution est en partie contrebalancée par : a) l'application d'un taux de 0,84 euro pour 1 dollar des États-Unis, contre un taux de 0,96 euro lors de l'exercice 2017/18 ; b) l'installation de panneaux solaires sur trois sites de répéteurs ; c) les ressources demandées au titre des projets de construction pour assurer la sécurité et la sûreté des infrastructures, à savoir trois chambres fortes au quartier général de Pristina, une chambre forte au Bureau régional de Mitrovica et l'installation de dalles pour les groupes électrogènes dans tous les sites de la MINUK.

	Variation	
Transports terrestres	(36,5)	(12,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

46. La diminution des dépenses prévues s'explique par la baisse escomptée de la consommation de carburant, la diminution des besoins en pièces détachées, réparation et maintenance et de l'assurance-responsabilité en raison du non-remplacement de neuf véhicules légers (comptabilisés en perte) dont la Mission se débarrassera au cours de l'exercice 2018/19, d'un élément du matériel de manutention et d'un attelage spécialisé.

	Variation	
Communications et informatique	(218,4)	(8,9 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

47. La baisse des dépenses prévues s'explique principalement par : a) la diminution des d'achats de matériel de communications et matériel informatique en raison du plan de remplacement et de comptabilisation en pertes lancé au cours de l'exercice précédent ; et b) la réduction des coûts de transfert de données par Internet et des services de téléphonie mobile, compte tenu de l'historique des dépenses.

48. Cette diminution des dépenses est en partie contrebalancée par les dépenses liées à : a) la mise à niveau de l'infrastructure de communications à la commutation MPLS pour améliorer la connectivité des réseaux ; et b) l'amélioration du dispositif de sécurité informatique grâce à un système de pare-feu, dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre de l'infrastructure de sécurité de la Mission.

	Variation	
Santé	4,6	8,0 %

• **Gestion : évolution des prix du marché**

49. La hausse des dépenses prévues tient à l'augmentation des coûts de l'approvisionnement en vaccins sur la base des arrangements contractuels en vigueur.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

50. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission portent sur l'ouverture d'un crédit de 37 920 400 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, et la mise en recouvrement de ce montant**.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 71/303 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions transversales

(Résolution 70/286)

Décision ou demande	*Mesures prises*
Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).	La MINUK continue de tout mettre en œuvre pour réduire les délais de recrutement, notamment : a) en collaborant étroitement avec les responsables des postes à pourvoir à chaque étape de la procédure de recrutement ; b) en fournissant des orientations à ces responsables afin d'assurer le respect des règles et règlements régissant le recrutement du personnel ; et c) en leur dispensant une formation à la procédure de recrutement sur Umoja. Le délai de recrutement en cours de la Mission est en moyenne de 60 jours.
Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).	Un conseiller pour la problématique hommes-femmes rattaché au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général a été nommé le 17 juillet 2017. Il relève directement du Représentant spécial et participe activement à tous les réunions et débats des hauts responsables.
Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations	La MINUK reste pleinement attachée à la réalisation de l'objectif de la parité des sexes, en particulier au sommet de la hiérarchie, comme en témoigne la nomination d'une femme au poste de Chef de l'appui à la Mission en 2017.

Décision ou demande	*Mesures prises*
Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).	
Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement des politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).	La MINUK a mis en œuvre un système de gestion des déchets respectueux de l'environnement, conformément aux politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets. Elle a mis en place un système de production d'énergie solaire (panneaux solaires) à son quartier général à Pristina et installera ce système au Bureau régional de Mitrovica d'ici au 30 juin 2018.
Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).	La MINUK a formé ses agents de sécurité aux gestes élémentaires de survie et à l'utilisation de trousses médicales d'intervention d'urgence sur le terrain. Elle a également conclu des accords relatifs aux services d'urgence avec les services d'urgence et d'ambulances de la Mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo et le secteur privé de Pristina. Une instruction permanente à appliquer en cas de pertes massives en vies humaines, approuvée le 30 août 2017, constitue un cadre pour renforcer la capacité de la Mission en ce qui concerne la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés.
Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celles recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).	La Mission a exécuté à 99,9 % le programme de sensibilisation à la sécurité informatique. La MINUK, la Division de l'informatique et des communications et la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ont également mis en œuvre des initiatives relatives à la sécurité de l'information et ont élaboré des manuels standard sur la sécurité de l'information et la marche à suivre en cas de menaces et d'attaques. La MINUK ne dispose pas de systèmes d'aéronef non habité.
Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).	Aucun projet pluriannuel de construction ou projet d'une valeur égale ou supérieure à 1 million de dollars n'est prévu dans le projet de budget de la MINUK pour l'exercice 2018/19.
Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats	La MINUK a adapté les fonctions de gestion des biens aux responsabilités essentielles consistant à mesurer

Décision ou demande	*Mesures prises*
et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la Mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).	les résultats par comparaison avec les indicateurs clefs de performance, de manière à assurer une approche intégrée tout au long de la chaîne d'approvisionnement, une gestion des immobilisations conforme aux Normes comptables internationales pour le secteur public en matière de comptabilité et d'information sur les immobilisations corporelles et les stocks ayant une valeur marchande et la supervision et l'exécution des délégations de pouvoirs en matière de gestion du matériel, et a utilisé les fonctionnalités d'Umoja à cet effet.
Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).	La MINUK confirme qu'elle utilise les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement pour exécuter ses projets, lorsqu'il y a lieu.
Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70) ; voir également par. 71, 76, 79, 80, 81 et 82)	Les mesures prises par l'ensemble des missions, dont la MINUK, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 71, 76, 79, 80, 81 et 82, seront décrites dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles.
Se félicite que le Secrétaire général soit résolu à appliquer pleinement la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles et le prie de rendre compte, dans le prochain rapport, des résultats obtenus et des problèmes rencontrés (par. 71)	
Demande au Secrétaire général d'assurer la coordination entre les entités des Nations Unies, à l'échelle nationale, afin que les personnes qui auraient été victimes d'exploitation ou d'atteintes sexuelles bénéficient immédiatement d'une aide et d'un soutien de base qui soient adaptés à leur situation (par. 76).	
Prie le Secrétaire général d'informer immédiatement les États Membres concernés des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui se seraient produits dans des missions mandatées par le Conseil de sécurité, dont des entités des Nations Unies pourraient avoir connaissance, et de veiller à ce que les États Membres concernés reçoivent toutes les informations disponibles afin que les autorités nationales puissent donner suite comme il se doit aux allégations (par. 79).	

Décision ou demande	*Mesures prises*
Est consciente des facteurs de risque qui sont liés aux allégations récentes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, recensés par le Secrétaire général au paragraphe 25 de son dernier rapport, à savoir le transfert de contingents, l'absence de formation aux normes de conduite avant le déploiement, la durée excessive du déploiement pour certains contingents, les conditions de vie des contingents, y compris l'absence de services sociaux et de moyens de communication permettant aux troupes de rester en contact avec leurs proches, le fait que les camps soient situés à proximité de la population locale, sans séparation adéquate, et le manque de discipline au sein de certains contingents, et, à cet égard, prie le Secrétaire général de continuer à analyser, dans son prochain rapport, tous les facteurs de risque, dont ceux énumérés ci-dessus, et de formuler des recommandations destinées à atténuer ces risques, compte tenu des responsabilités respectives des missions, du Secrétariat et des pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police (par. 80).	
Souligne qu'il importe de former tous les membres du personnel à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le cadre de la formation préalable au déploiement, ainsi que dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation menés dans les missions, et prie le Secrétaire général d'accélérer la mise en service du programme d'apprentissage en ligne (par. 81).	
Rappelle le paragraphe 175 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de faire figurer dans de futurs rapports des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles concernant des membres de forces, autres que des forces des Nations Unies, agissant sous mandat du Conseil de sécurité (par. 82).	La KFOR dirigée par l'OTAN est la seule force non onusienne opérant au Kosovo sous mandat du Conseil de sécurité (résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité). La MINUK et la KFOR détermineront les moyens de fournir dans les prochains rapports, comme prescrit, des informations sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles par les forces de la KFOR.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général

(A/70/742)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).	La MINUK confirme qu'aucun poste n'était resté vacant pendant au moins deux ans au moment de l'établissement du présent rapport.
Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).	La MINUK confirme que des mesures appropriées ont été prises, au cours de l'exercice 2015/16, pour remplacer le parc de véhicules légers par des véhicules écologiques et économiques. Conformément aux directives du Département de l'appui aux missions, la MINUK surveillera ses véhicules légers de transport de passagers lorsque le parc actuel remplira les critères des Nations Unies en matière de remplacement des véhicules.

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(A/71/836/Add.4)

Demande ou recommandation	*Mesures prises*
Le Comité consultatif compte que tous les postes et emplois de temporaire vacants seront pourvus dans les meilleurs délais. Dans le même ordre d'idées, le Comité réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget sont différents des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/70/742, par. 45) (par. 24).	La MINUK s'est employée à pourvoir les postes vacants dans les meilleurs délais. Au 31 décembre 2017, le taux de vacance des postes soumis à recrutement international était de 14,3 % en raison de la rotation du personnel depuis juin 2017. Le taux de vacance de postes soumis à recrutement national était de 0,9 % au 31 décembre 2017.
Le Comité consultatif prend acte des efforts déployés par la MINUK pour ajuster le nombre de véhicules en fonction des besoins prévus pour chaque catégorie de personnel, dans les limites des coefficients standard, et espère que l'ensemble des missions de maintien de la paix en feront autant (par. 30).	Conformément aux directives établies par le Département de l'appui aux missions et au Manuel des coûts et coefficients standard, la MINUK continuera d'ajuster le nombre de véhicules en fonction de ses besoins opérationnels pour chaque catégorie de personnel.

Annexe I

Définitions

Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.
- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

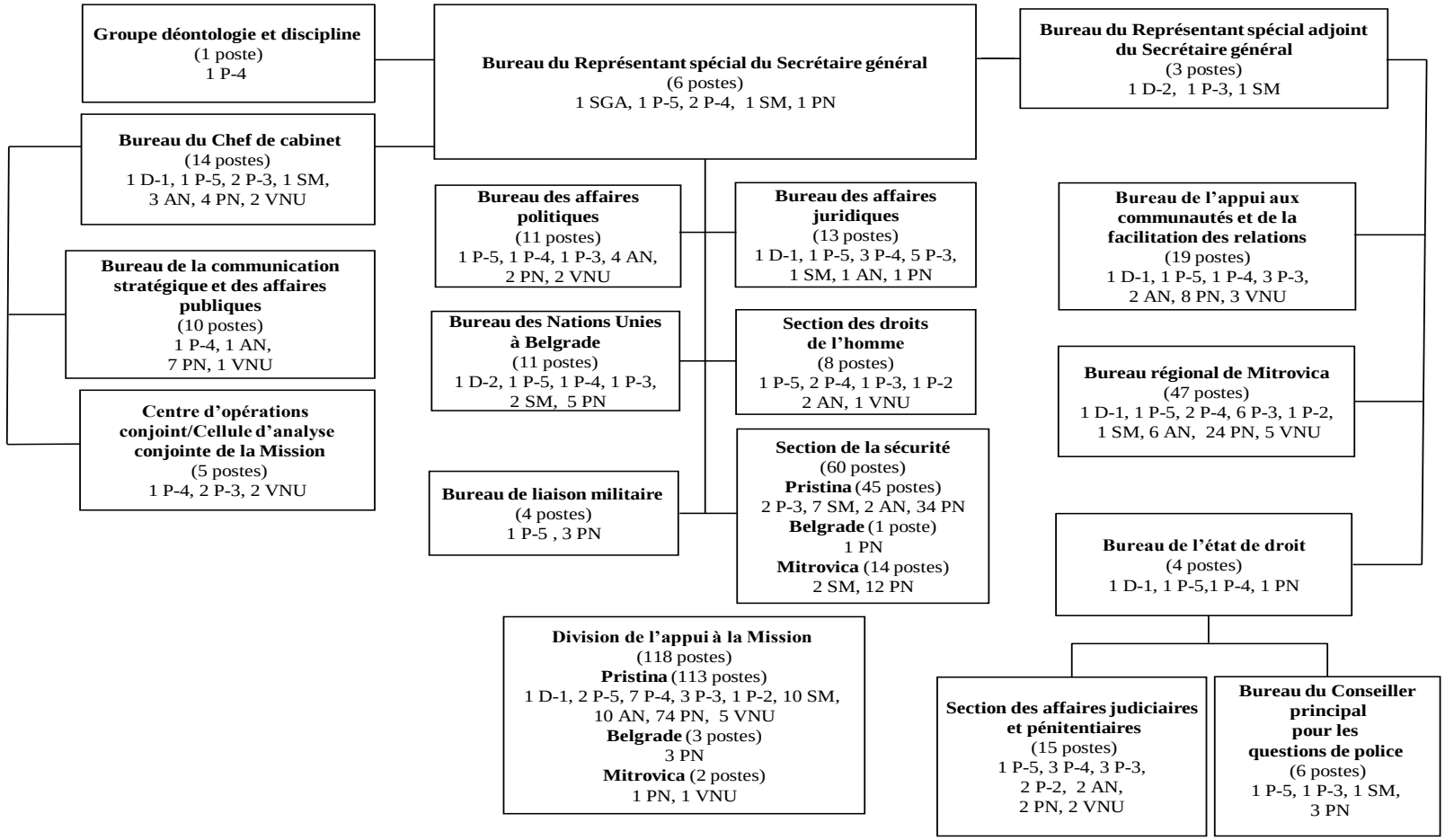

B. Division de l'appui à la Mission

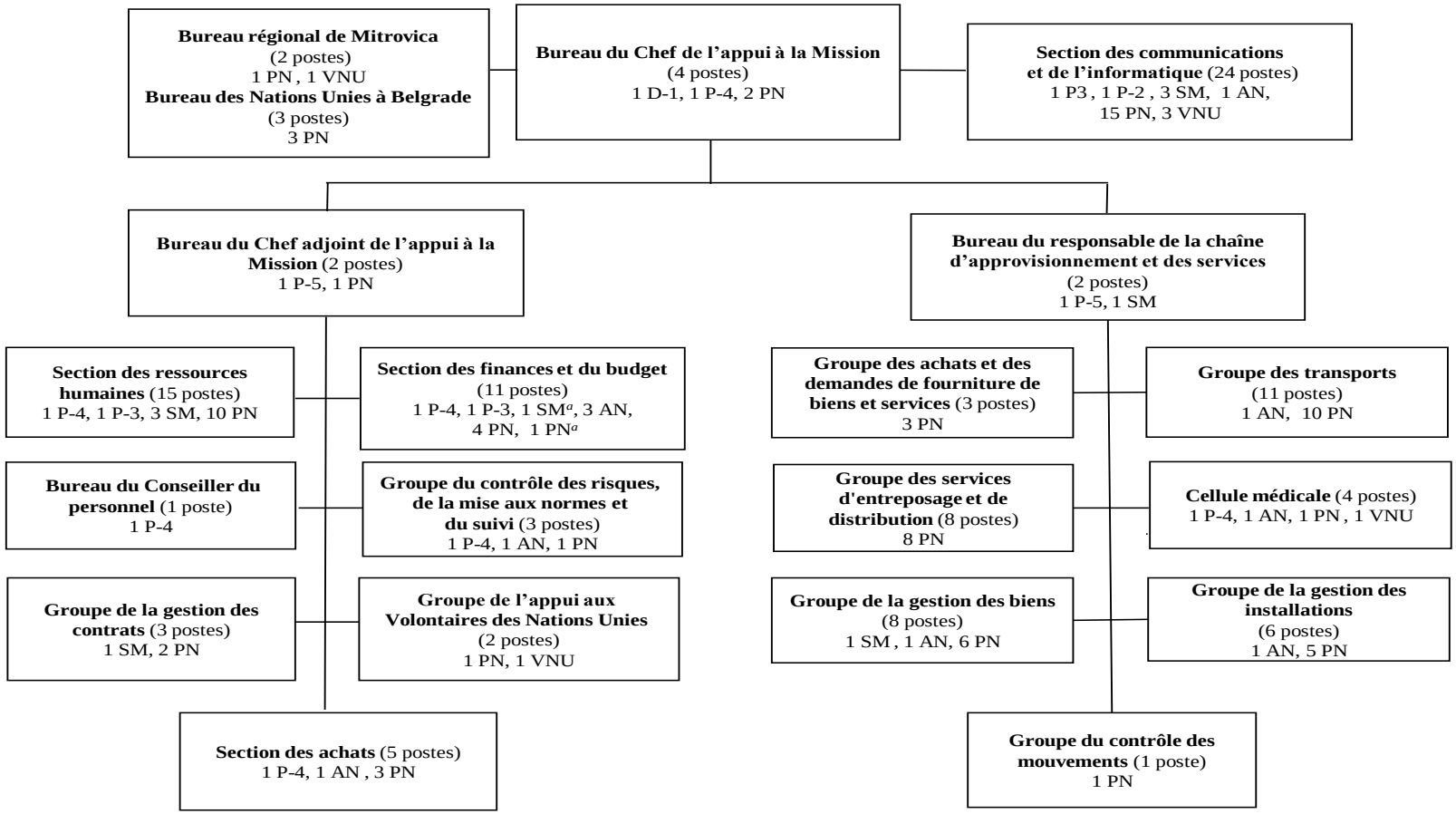

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national ; PN = personnel recruté sur le plan national ; SGA = Secrétaire général adjoint ; SM = agent du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

[a] Bureau d'appui commun de Koweït.

UNMIK
January 2018
Operational boundary
International boundary
National capital
Republic capital or provincial capital
Town, village
Mountain pass
Major road
Secondary road
Railroad
0 5 10 15 20 25 km
0 5 10 15 mi
HUNGARY
CROATIA
ROMANIA
Belgrade
BOSNIA AND HERZEGOVINA
SERBIA
MONTENEGRO
KOSOVO
BULGARIA
ADRIATIC SEA
ITALY
ALBANIA
THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA
GREECE
SERBIA
MONTENEGRO
Kosovo
ALBANIA
THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA
HQ Regional
MLT North
HQ UNMIK
HQ MLC
MLT
Kosovska Mitrovica
Priština
Skopje
Ušće
Grčak
Rataje
Aleksandrovac
Jošanička Banja
Brus
Razbojna
Pavlica
Lepenac
Raška
Blace
Trbunje
Rudnica
Toplica
Mercez
Trijebine
Budevo
Požega
Banja
Novi Pazar
Dren
Kuršumlija
Sočanica
Zirče
Raška
Prepolac
Tutin
Banjska
Ibar
Trpezi
Rožaj
Lece
Lebane
Batlava
Medveda
Lužane
Tulare
Istok
Rakoš
Vučitrn
Ravna Banja
Srbica
Vitomirica
Obilić
Peć
Zlokućane
Kosovo Polje
Ogošte
Plav
Streoc
Janjevo
Dečani
Vlaški Drenovac
Odanovce
Lipljan
Bujanovac
Beli Drim
Tropojë
Ponoševac
Ratkovac
Štimlje
Gnjilane
Bajram Curri
Đakovica
Orahovac
Suva Reka
Urosevac
Požaranje
Zegra
Biljača
Zrze
Preševo
Lek Bibaj
Pac
Damnjane
Velika Krusa
Pirane
Štrpce
Kačanik
Binačka Morava
Tabanovce
Iballë
Zahrisht
Krumë
Prizren
Žur
Komonovo
Tearce
Dragaš
Selce
Dorge Petrov
Tetovo
Restelica
Kamenjane
Dračevo
Zelenikovo
Vrapčište
Brodec
Gostivar
Niš
20°
21°
43°
42°
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
HQ UNMIK UNMIK HQ
HQ MLC Military Liaison Component HQ
MLT Military Liaison Team
UNMIK perimeter of operations
Map No. 4133 Rev. 73 UNITED NATIONS
January 2018
Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)

Carte